

LA FEMME VOILÉE, CETTE INCONNUE DU «HIJAB DAY» A L'ISLAM POSTMODERNE

M-V Barthelemy Publié le 02 mai 2016

À rebours des critiques du foulard islamique, dont nous nous faisons régulièrement l'écho, M-V Barthelemy voit dans les jeunes filles voilées de Sciences Po des croyantes émancipées d'une interprétation littérale du Coran. Attaché à la liberté de l'individu, ce port postmoderne du hijab ne serait pas ce qu'on croit. Le débat est ouvert.

Au cri de « *démystifions le tissu* », on nous propose d'en rajouter. « *Il y a autant de voiles que de femmes. C'est la personne qui le porte qui donne une signification à son vêtement, et elle est la seule légitime à le faire* » expliquent avec pédagogie les organisateurs du « Hijab day ». Le mot est lâché : le voile serait un accessoire de mode mettant en valeur l'individu, soumis à nos caprices et non l'inverse, mariage étrange entre un signe de domination et la demande d'autonomie individuelle. « *Vérité en deçà des Pyrénées, erreur au-delà !* » disait Pascal. Un chiffon peut désormais opprimer les femmes en Afghanistan et libérer les Françaises.

Cette inadéquation entre le sens que l'on donne à certaines pratiques religieuses en France et celui qu'elles revêtent ailleurs n'est pas sans questionner. L'amalgamate étant devenue la nouvelle maladie, on ne sait plus à quel interprète légitime se vouer. A force de répéter que rien, absolument rien ne rapproche Kouachi, Abaaoud, Adbeslam et compères de nos compatriotes musulmans « modérés et républicains », au nom du nouveau mantra « *l'islam est une religion de paix et d'amour* » répété par les imams autorisés autant que par des athées revendiqués, on en vient à décréter que n'est musulman que ce qui est « paix et amour ». Dans cette acception, le voile ne peut que valoriser l'individu, libérer la femme, tant et si bien que l'on se demande s'il a encore quelque chose en commun avec la religion dont il se réclame. Il est difficile d'avoir un débat sensé sur une religion qui ne permet à personne d'avoir le dernier mot. Entre NotInMyName et JeSuisKouachi, y a-t-il un seulement un fond commun substantiel ? Tous, nous aimerions penser qu'il n'y a qu'un hasard fortuit entre ce dont se revendiquent l'Etat islamique et Malek Chebel, mais il n'aura échappé à personne que ces derniers prêchent malgré tout pour la même paroisse. Nos cerveaux, si habitués aux anciennes catégories du monde catholique, semblent avoir oublié ce qu'est une « religion du Livre » : une religion pour laquelle il n'existe aucune autorité interprétative compétente. Sous ce rapport, le fond dogmatique de l'islam est on ne peut plus minimal : comparez seulement le Credo de Nicée-Constantinople à la Chahada (profession de foi)... en terme de Vérité de foi unifiant le corps des croyants, il faut admettre que c'est assez pauvre.

Tout comme le protestantisme, l'islam est intrinsèquement divisé, pour le meilleur et pour le pire. Et il semble aussi peu pertinent de rapprocher ma tranquille voisine fêtant l'Aid d'un imam pensant que la musique transforme en cochon (*sic*), que

d'imaginer que le calvinisme et l'évangélisme ont la même compréhension théologique de l'Évangile.

Puisqu'il n'existe aucune hiérarchie compétente, on voit mal comment une interprétation du Coran pourrait faire jurisprudence de façon unifiée au sein du monde musulman. Voilà où nous a mené l'anti-dogmatisme ! Le petit foulard fuchsia agrémenté d'un maquillage soigné et assorti aux chaussures très *in* de ma camarade sciences-piste ne serait ni plus ni moins halal que le voile intégral qu'exhibe la jeune convertie à l'islam. Le « *pas d'amalgame* » devrait alors fonctionner dans les deux sens. Le reste relèvera sans doute d'un rapport de force politique.

Mais il y a davantage à dire sur le sens du voile que reflète le « Hijab day » ; il révèle dans le même temps la forme « protestante » de l'islam, et qu'une interprétation sans doute inédite de la foi musulmane se fait jour en France. Le musulman modéré, celui qui crie au « pas d'amalgame » et qui fait des campagnes Twitter pour montrer combien l'islam est compatible avec la modernité et la République, est sans doute plus républicain que nous tous : il effectue un tri dans sa religion, fondement de son rapport au monde, à partir de valeurs qui lui sont *a priori* extérieures – du moins culturellement. L'islam étant une religion d'interprétation d'un texte écrit il y a plusieurs siècles, sans tradition, sans clergé unifié, il y a fort à parier que ce type d'attitude – j'en pioche, j'en laisse, je suis moderne avant tout – entérine un nouveau courant.

S'il est aussi ridicule de penser que l'on puisse « *démystifier* » le voile d'une musulmane comme celui d'une religieuse, dans ce nouveau discours pour rendre le voile « attractif » et plus seulement « obligatoire », un changement normatif s'opère. Sans disparaître pour autant, le religieux se transforme par l'intégration de nouvelles normes. Lorsqu'une participante du « Hijab day » confie au *Point* se sentir « *plus libre* » depuis qu'elle porte le voile, n'intègre-t-elle pas des normes individuelles occidentales, modernes, et ce faisant, ne transforme-t-elle effectivement pas le sens de son voile ? En affirmant que c'est « *la personne qui le porte qui donne une signification à son voile* », des musulmanes offrent un discours résolument relativiste et sûrement assez éloigné de l'interprétation majoritaire du texte. Elles entérinent le principe ô combien moderne de la séparation entre le signe et son sens. Comme religion du Livre, la pratique de l'islam dépend de l'interprétation que les musulmans en font : si le voile devient subjectif, les libéraux et modernes de tous crins ne devraient-ils pas s'en réjouir ? Que les laïcards grincent des dents, un 1905 pour l'islam ne sera pas utile, la sécularisation commence par le tissu mais ne s'y arrêtera probablement pas.

Plutôt que la solidarité avec les voilées stigmatisées dans leur version très contemporaine de l'islam, je préfère la solidarité avec celles pour qui il a toujours aujourd'hui le sens d'antan. Mais cela ne m'empêche pas de remarquer qu'un islam de France advient, transformé au contact des valeurs de la seule culture qui semble valoir désormais : individu, apparence, consumérisme et libre disposition de soi. Me voilà rassurée.

L'OBLIGATION DU VOILE, CETTE INCOHERENCE ISLAMIQUE COMMENT DECONSTRUIRE LE DISCOURS RELIGIEUX

Publié le 14 avril 2016

--

Saïd Derouiche Hypnothérapeute, consultant au sein du cabinet de coaching et centre de formation Integralia, Saïd Derouiche s'intéresse à la question de l'islam, ses enjeux, failles et limites.

--

Il est facile de « créer une polémique » en France. Il y a de ces sujets dont on est sûr qu'ils vont nous occuper des semaines. Le voile, ce fichu qui couvre les têtes toujours plus nombreuses des musulmanes de tout âge en France, est l'un de ceux-là. Et si, au lieu de s'emballer, on prenait le temps de la réflexion ? Le temps de cerner les éléments précis qui font que ce morceau de tissu concentre des questions essentielles quant à la vision du monde qu'il véhicule.

Il y a d'un côté les opposants qui vont nous parler d'oppression de la femme, ceux dont Valls peut-être le porte parole. Or je ne suis pas sûr que ce discours-là soit le plus efficace. Pour parler à celles qui sont profondément attachées au voile pour des raisons religieuses et culturelles, il faut savoir trouver les mots appropriés pour ne pas crisper davantage une communauté déjà fort susceptible et dont toutes les discriminations qu'elle dénonce ne sont pas fantasmées. Cependant, la question de la forme, certes importante, reste secondaire : l'essentiel est que les musulmanes réévaluent leur rapport au voile, qu'elles commencent par se demander pourquoi celui-ci suscite des réactions hostiles. Car tout mettre sur le compte d'une présumée « islamophobie » de l'Etat, de la société et des médias, n'est qu'une méthode pour éviter introspection et autocritique. En particulier sur un sujet qui ne fait pas autant l'unanimité chez les musulman(e)s qu'on peut le penser. Les femmes sceptiques sur le voile ont besoin d'être soutenues par des théologiens, dont le rôle pourrait être de les déculpabiliser sur un sujet tellement ancré dans la culture islamique. Mais à part Tareq Oubrou, l'imam de Bordeaux, ils sont relativement peu, parmi les religieux, à vouloir revisiter cette obligation religieuse présumée...

Au moment où une femme décide de porter le voile, ce choix apparaît comme librement consenti : nul besoin en effet de leur coller un pistolet sur la tempe pour qu'elles acceptent de le revêtir. Pour autant, on ne peut faire semblant de ne pas savoir qu'il existe un discours en amont : un discours religieux, un enseignement théologique qui présente le port du voile comme une obligation, ce qui n'est pas sans conséquence sur le libre arbitre d'un croyant. Notons d'ailleurs que l'une des originalités de notre époque, où modernité et traditions (réinventées) se mêlent, est que les musulmanes ont adopté le discours de l'émancipation – c'est leur côté moderne – et revendiquent ainsi le voile comme un « choix personnel » et non pas comme soumission à une influence extérieure. Surtout, elles n'aiment pas qu'on en parle à leur place. Les religieux peuvent se réjouir : après leur avoir construit et

inculqué un certain discours, les femmes l'assument et le défendent toute seules, de façon autonome, et, cerise sur le gâteau, avec les arguments et les mots de l'adversaire : choix, liberté, etc.

Il est donc pertinent de s'arrêter sur cette notion d'obligation et de l'analyser. Le voile est présenté théologiquement comme une protection pour la femme – du regard des hommes, qui, par essence, auraient quelques tendances à la perversité. C'est un vêtement qui leur conférerait de la pudeur. Cela induit donc que les musulmanes ne portant pas le voile auraient une foi moins complète et un potentiel de séduction plus important — provoquant ainsi ces pauvres hommes incapables de contrôler leurs pulsions. Bref, elles seraient moins pudiques et *in fine* moins bonnes musulmanes.

Sortir d'une dualité intenable : femmes pieuses VS femmes dévergondées

Il est amusant de voir ces religieux expliquer les choses sous l'angle de la théologie – vous allez me dire qu'il s'agit de leur fonction première et aussi de leur fonds de commerce – et dans leur précipitation de passer à côté d'un énorme problème. Si le voile est obligatoire, la musulmane qui ne le porte pas commet un péché. Et, rappelons-le, « *il n'appartient pas à un croyant ou à une croyante, une fois qu'Allah et Son messager ont décidé d'une chose d'avoir encore le choix dans leur façon d'agir. Et quiconque désobéit à Allah et à Son messager, s'est égaré certes, d'un égarement évident.* » (Sourate 33 verset 36). Cependant, Dieu étant miséricordieux, la croyante ne portant pas le voile peut accéder au Pardon. Elle doit pour cela admettre sa faute et se repentir, sous peine de châtement divin. S'il existe des responsables religieux pour leur dire qu'elles ne risquent pas ce châtement, il serait bien qu'on les entende ! Mais c'est alors tout le discours – basé, on l'a vu, sur une menace insidieuse : faire de la femme non-voilée une musulmane à la foi moins accomplie – qui pourrait s'effondrer. Le voile serait alors enfin désacralisé. Et l'on sortirait de cette dualité intenable : femmes pieuses *versus* femmes demi-dévergondées (au mieux).

Car le nœud de l'affaire est bien cette idée selon laquelle la femme serait avant et après tout un « piège à hommes » à laquelle ces derniers sont par nature incapables d'échapper. C'est cette obsession de la pudeur et de la sexualité féminine qui piège les croyantes les forçant à choisir entre, d'un côté, le voile synonyme nous dit-on d'une foi pure et parfaitement accomplie et, de l'autre, une absence de voile qui signifierait pêle-mêle l'impudeur, l'impureté, une foi défailante, etc. Il convient de noter qu'il est bien plus facile d'être un homme en islam, ce qui est quand même en contradiction totale avec un Dieu infiniment bon et miséricordieux, mais qui aurait conçu une religion moins contraignante pour la moitié de ses fidèles. Pour un Dieu qui s'est interdit l'injustice, la remarque prend toute sa place et doit inviter les musulmans à revisiter certaines idées...

Mais revenons au voile. Une interdiction de son port dans l'ensemble de l'espace public n'a pratiquement aucune chance de se matérialiser. Ce n'est d'ailleurs pas par la loi qu'il faut passer, car finalement, ce n'est pas du voile dont les musulmanes doivent se libérer. C'est même très paternaliste de le formuler de la sorte et elles ont raison de ne pas accepter l'injonction sous cette forme. En revanche, on ne peut que

leur souhaiter de se libérer de ce discours biaisés des théologiens musulmans, tous hommes, sur la femme. Aidons-les à déconstruire ce discours qui les prive de leur liberté, car la vraie liberté ne doit pas être conditionnée par la menace, la menace de commettre « une faute ». Et puisqu'elles se sont saisies d'un discours religieux pour revendiquer le voile, peut-être faut-il les encourager à élaborer le discours qui leur permettra éventuellement de l'ôter sans renoncer à leur foi.

DE L'ÉCHEC TOTAL ET CINGLANT DES RELIGIEUX MUSULMANS ENFERMÉS DANS LE DÉNI

Publié le 30 mars 2016

Saïd Derouiche Hypnothérapeute, consultant au sein du cabinet de coaching et centre de formation Integralia, Saïd Derouiche s'intéresse à la question de l'islam, ses enjeux, failles et limites.

Les responsables musulmans ne peuvent faire avancer les débats qui nous agitent actuellement. Car pour y arriver il leur faudrait interroger les fondamentaux de leur propre religion et peut-être même déplaire à leurs ouailles. Dans un climat de plus en plus tendu, alors que des terroristes sèment la mort aux quatre coins du monde, la question du lien entre l'islam et les actes de violence extrême commis en son nom est essentielle. Pour y répondre, il peut sembler logique de se tourner vers des religieux dits « modérés ». En réalité cette démarche est vaine : la plupart de ceux-là sont incapables de se remettre en cause et d'envisager la possibilité qu'il pourrait y avoir « un problème à la source ».

On peut le comprendre : un croyant et encore plus un « croyant professionnel » comme un intellectuel ou un leader religieux (imam, prédicateur, théologien, enseignant), tirant des avantages matériels et symboliques de sa position, a tendance à « sauver » les textes et les traditions. Comment pourrait-il effectivement remettre en cause les fondamentaux de sa religion ? Peut-on donc être vraiment surpris quand ce genre de commentateurs confirme doctement du haut de leur légitimité de « pro de l'islam » que « *cela n'a rien à voir* » avec un quelconque « *véritable islam* » ?

Nous n'ignorons pas le fait que la position des religieux aujourd'hui est extrêmement fragilisée au sein des communautés musulmanes de France (et de Belgique). Certes, certains prennent leurs responsabilités plus que d'autres, reconnaissant par exemple que Daech a un lien avec l'islam – ne serait-ce que parce que ses sympathisants sont musulmans ! – mais en prenant garde de ne surtout pas trop s'étendre. Il n'en reste pas moins que d'autres personnalités issues du monde musulman – et c'est extrêmement inquiétant – continuent à soutenir que Daech n'a rien à voir avec l'islam.

Faut-il les écarter des débats ?

Car une fois la parole des religieux écartée, pour ceux qui essaient malgré tout d'avancer, le terrain est miné. Pour tenter de comprendre ce que nous traversons,

des personnes – non religieuses – vont ainsi se tourner vers des musulmans... et là ils finissent par ne plus rien y comprendre ! Certes, ces derniers veulent bien admettre que les terroristes ont saisi la religion de travers et que la grande majorité des musulmans est bien loin de cette barbarie et la rejette, mais comment pourraient-ils expliquer que la communauté musulmane peut constituer, elle-même, un terreau permettant à des terroristes de voir le jour ?

Et puis il y a tous ceux, bien plus virulents à l'égard de l'islam, qui auront tôt fait de se voir cataloguer « islamophobes », voire « racistes ». Les musulmans qui cherchent à échapper à l'autocritique auront alors avec ces personnes-là une bonne occasion d'évoquer les discriminations, les préjugés et autres violences à leur égard. Cela n'empêche d'ailleurs pas ces mêmes musulmans à bonne conscience à discriminer à leur tour les membres de leur communauté qui se posent de réelles questions et qui désavouent l'establishment islamique ou carrément l'islam.

Qui les prend encore au sérieux ?

Les gens de bonne volonté avanceront, quant à ceux qui font partie du problème (de par leur déni), ils doivent donc définitivement ne plus être consultés. D'ailleurs, dans le fond, ils ne le sont pas vraiment. Plus personne ne les prend au sérieux (et d'ailleurs l'ont-ils été un jour ?). Et si de temps en temps, on donne la parole à un « musulman modéré », c'est davantage pour rassurer la population et éviter la stigmatisation des musulmans. Le piège étant que des intellectuels (souvent de gauche) puissent tomber dans le panneau, jusqu'à donner du crédit à ces « intellectuels musulmans » (qui évitent de poser les questions de fond sur les fondamentaux de l'islam, leur public ne pouvant raisonnablement le supporter).

Puisque le lien islam-islamisme est fondamental, le travail contre l'extrémisme ne peut se faire avec ces professionnels de l'islam. Au mieux, ils sont naïfs. Au pire, ils peuvent créer un écran de fumée, générer de fausses pistes et, surtout, au lieu d'encourager des gens de bonne foi à se poser des questions, ils leurs fournissent un alibi trop facile. Qu'ils condamnent le terrorisme, c'est la moindre des choses, mais ensuite ils doivent être écartés du débat au sujet du lien présumé entre islam et terrorisme. Evidemment, si on les critique, on risque d'être suspecté d'islamophobie. Soit ! L'urgence de la situation nous incite à penser que nous n'avons plus de temps pour ce genre de jérémiades.

Ces soi-disant leaders religieux musulmans qui, en réalité ont peur de leurs ouailles et pour leurs positions, ont perdu, par leur attitude d'équilibriste, toute légitimité intellectuelle. Laissons-les à leur petit confort et cherchons ailleurs et avec d'autres, plus courageux et honnêtes, les racines du mal au sein même de l'islam. Ce sera douloureux et difficile, mais c'est probablement notre seule chance de nous en sortir.

CONCOURS DE BEAUTE POUR FILLETTES VOILEES EN ALGERIE ; L'IMPACT DU VOILE SELON LA MILITANTE EGYPTIENNE NAWAL AL-SAADAWI

MEMRI

Source : www.ahewar.org

Le 6 octobre 2016, l'organe de presse algérien en ligne Liberté-Algérie postait un rapport sur « l'étonnant concours réservé aux filles de 7 à 15 à Constantine », ces filles devant faire valoir leur beauté physique tout en étant vêtues d'un hijab. L'auteur dit trouver la démarche ambiguë, les objectifs du voile lui semblant détournés par ce concours auquel sont associés des organismes d'Etat.

Dans un texte mis en ligne le 10 octobre 2016 sur son blog Savoir ou se faire avoir, Sami Aldeeb, Suisse palestinien spécialiste du droit islamique (1), présente un résumé de propos tenus par Nawal Al-Saadawi (2), intellectuelle égyptienne féministe, sur le voile. Ce résumé se base sur quatre interventions vidéo en arabe. (3) Pour Nawal Al-Saadawi, le voile contribue à asservir les femmes dès le plus jeune âge.

Extraits du rapport de Liberté-Algérie, suivis du résumé des opinions de *Nawal Al-Saadawi sur le niqab et le hijab, rendu par Sami Aldeeb.*

--

Liberté-Algérie : des institutions et des organismes de l'État associés à un concours de beauté pour fillettes en hijab

« L'Organisation de la société civile dans la wilaya de Constantine a pris une bien étrange initiative. Elle a lancé, le 25 septembre dernier, les inscriptions pour un concours destiné aux filles âgées de 7 à 15 ans portant obligatoirement le voile. Justement, l'objet du concours est de se montrer sous son meilleur profil, couverte de la tête aux pieds. 'Sa beauté dans son hidjab'. La sélection préliminaire prend fin le 15 octobre et les finalistes seront connues le 25 du même mois. La cérémonie, qui révélera le podium, est programmée pour le 5 novembre.

L'événement est surprenant sur au moins deux registres. N'est-il pas paradoxal d'inciter implicitement des fillettes à porter le voile en misant sur la beauté apparente, et donc physique ? Dans l'absolu, le port du voile sous-entend la discrétion et l'humilité et non pas un défilé devant un jury, pour ne pas dire une exhibition. Est-il juste et recommandable d'entraîner des enfants et de jeunes adolescentes dans une démarche ambiguë ? Le hic est que des institutions et des organismes de l'État sont associés à cette manifestation. Citons, pêle-mêle, l'APC de Constantine, celle de Hamma Bouziane, une radio locale, la direction des affaires religieuses et des biens wakfs de Constantine, la direction de la culture et une entreprise de prêt-à-porter. »

Nawal Al-Saadawi présentée par Sami Aldeeb : le voile est immoral

« (...) Elle dit que les vêtements ont une fonction liée au climat et non à la vertu. En Afrique, dans les régions chaudes, des hommes et des femmes vont et viennent nus, et personne ne leur demandent pourquoi, et cela n'est pas ressenti comme honteux

ou immoral. Nawal Al-Saadawi s'oppose à ce que la femme soit couverte et pas l'homme. Le voile est contre la morale, dit-elle : 'Si donc je veux être une fille honorable, je n'ai qu'à acheter un voile pour cinquante piastres ou cinquante livres et l'entrée au paradis m'est assurée. Moi, je veux mériter le paradis par mon comportement, et non grâce à un morceau d'étoffe.'

Certains disent que les femmes portent le voile parce que les hommes ont des désirs sexuels et regardent les femmes avec concupiscence. Si tel est le cas, c'est l'homme qui doit être voilé, et non la femme, ou il faut lui arracher les yeux. L'homme a des désirs sexuels, mais la femme aussi. Pourquoi alors ne pas voiler l'homme que la femme pourrait désirer ? Ou la femme est-elle plus forte que l'homme ? Elle seule peut maîtriser son désir ? Voilà une contradiction à laquelle on ne pense jamais. On rencontre des contradictions chaque jour, mais on ne les voit pas parce que nos yeux sont devenus aveugles. L'ingéniosité consiste à voir les contradictions que personne ne voit. Si les femmes se posaient cette question, elles enlèveraient le voile.

Contre l'exhibitionnisme et le voile : dans les deux cas, la femme est transformée en marchandise

S'attardant sur la décision de Jaber Nassar, recteur de l'Université du Caire, qui interdit aux enseignantes et aux employées de l'université d'y pénétrer avec le niqab, elle dit que cette décision est trop formelle et limitée. En fait, l'État doit interdire le niqab dans toute l'Égypte. Le niqab est contraire à la morale. Des hommes et des femmes se cachent sous le niqab pour commettre des crimes. C'est un problème de sécurité. De même qu'il est interdit de marcher tout nu dans la rue, il doit être interdit de marcher dans la rue entièrement couvert.

Mais qu'en est-il de la liberté individuelle ? Chaque personne n'a-t-elle pas le droit de choisir ses habits ? Nawal Al-Saadawi répond que les petites filles, dans les écoles, sont contraintes par le ministère à porter un voile. On les habitue à porter le voile et, quand elles grandissent, elles continuent à le porter. De plus, les médias disent que le voile est une obligation religieuse. Peut-on alors parler de liberté individuelle ? La liberté consiste à présenter aux femmes les normes coraniques en faveur du voile et les autres contre le voile. Une femme saine d'esprit ne choisira alors ni le voile ni le niqab. Personne ne choisit l'esclavage sans y être contraint, sans être asservi.

Nawal Al-Saadawi dit être à la fois contre l'exhibitionnisme et le voile (...). Dans les deux cas, la femme est transformée en marchandise. Le voile n'est pas une question de liberté, mais un symbole politique dangereux de la servitude de la femme. Le voile n'est pas une question de liberté, mais un symbole politique dangereux de la servitude de la femme. Cela signifie que la femme est un corps sans tête. Pourquoi couvrir la tête de la femme ? La tête de la femme est sa noblesse. Nawal Al-Saadawi estime que le voile n'a pas de lien avec les trois religions monothéistes car il est antérieur à ces religions. Il date du temps de l'esclavage, puis il a été repris par ces religions. Le voile s'inscrit dans un système esclavagiste, patriarcal, servant à persécuter la femme. Elle veut que les hommes et les femmes soient soumis aux

mêmes normes vestimentaires. Voilà ce qu'on appelle la liberté. Mais voiler les femmes et ne pas voiler les hommes, ceci n'est pas la liberté. C'est de la domination et de l'esclavage.

Le visage est l'expression de la dignité. Comment peut-on parler avec une personne qui n'a pas de visage ? L'État devrait interdire le niqab. 'Lorsque je vois une femme portant cette tente qu'est le niqab, je ne lui trouve pas de dignité. Qui n'a pas de visage n'a pas de dignité'. On ne peut pas dire non plus que le voile est accepté par la société. Sa grand-mère ne portait pas de voile, mais mettait simplement un fichu pour protéger sa tête du soleil et de la poussière, pour des raisons concrètes, sans base religieuse. Le voile a été imposé. Sadate a amené à l'Égypte les Frères musulmans, l'aide américaine et le voile. Cela n'a aucun lien avec la religion. La religion demande seulement de porter des habits décents. De même, en Égypte, le voile ne fait pas partie de la tradition du peuple égyptien, c'est une pratique intrusive, tout comme le mouvement des Frères musulmans. »

(1) Pour plus d'infos sur Sami Aldeeb, voir sur memri.fr :

SE METTRE DU COTE DE CELLES QUI N'ONT PAS LE CHOIX

Par Martine STORTI, Présidente de Féminisme et géopolitique — 5 avril 2016

Le port du voile et la «mode islamique» doivent pouvoir être critiqués. Si pour certaines, c'est un acte volontaire, il peut aussi signifier pour d'autres enfermement et ségrégation entre les sexes.

En 2004, le philosophe Alain Badiou qualifiait la loi interdisant le voile à l'école de «*loi capitaliste pure*», ordonnant que «*la féminité soit exposée, autrement dit que la circulation sous paradigme marchand du corps féminin soit obligatoire*». Une décennie plus tard, «la mode islamique» lancée par certaines marques, permet de prendre la mesure de la pertinence de l'analyse !

Pour vendre, le capitalisme, encore appelé «paradigme marchand», ou néolibéralisme économique, comme on voudra, s'accommode de tout, des corps féminins dénudés comme des corps couverts, des fesses exposées comme des cheveux cachés, du string comme du burkini. Pourquoi ne pas s'y mettre puisqu'il y a un marché de la burqa à fleurs et du tchador à carreaux ? Pourquoi, de surcroît, ne pas les qualifier, trouvaille géniale de communicant, de «mode pudique» ? Et c'est là que la mode versus loi du marché rejoint des propos, des textes, des injonctions concernant les femmes musulmanes ou d'origine musulmane qui ne portent pas le foulard. Elles sont sans pudeur, dit tel imam, elles sont des violées potentielles, affirme un autre. Houria Bouteldja, porte-parole du Parti des indigènes de la République, et autoproclamée antiraciste, affirme quant à elle que le foulard envoie «*un message clair à la société indigène : nous appartenons à la communauté et nous l'assurons de notre loyauté*» et un message tout aussi clair à la société blanche : «*Nous ne sommes pas des corps disponibles à la consommation masculine blanche.*»

Que faut-il comprendre ? Que les femmes qui ne portent pas le foulard envoient un message de disponibilité à «*la consommation masculine blanche*» et accessoirement non blanche ?

Sans doute des femmes portent-elles le voile par choix, comme elles disent, et pour des raisons multiples et hétérogènes : piété religieuse, positionnement politique, affichage identitaire, réponse à la stigmatisation, pudeur ou au contraire impudeur exhibitionniste - à se cacher on se montre - ou encore pour rendre visibles le racisme et l'islamophobie, ou pour provoquer les «féministes occidentalocentrées» ou «franco-centrées». Ou bien pour signifier un refus de la modernité ou pour au contraire la mettre en œuvre, façon «c'est mon choix et je vous emmerde»... Mais est-il permis, sans être traitée de raciste ou d'islamophobe, de considérer aussi le voile comme une façon de faire porter aux femmes le poids de l'identité, ou encore comme un signe de subordination et de contrôle des femmes ? Est-il permis de le considérer comme pouvant être un signe politique, renvoyant à l'islam politique ? Est-il permis d'y voir aussi un consentement à l'oppression ? C'est le point de vue de la ministre des Droits des femmes. Laurence Rossignol n'aurait certes pas dû utiliser le mot «nègre» ni comparer le port du voile à l'esclavage des Noirs. Elle a reconnu avoir eu tort, attitude qui n'est guère fréquente du côté du personnel politique. Il semble que, pour certains, ce mea culpa soit insuffisant. Que veulent-ils ? Incrire au fer rouge sur son front une marque d'infamie ?

En critiquant la dite «mode islamique», Laurence Rossignol se met du côté de celles qui n'ont pas le choix. Elle a raison. Il faut toujours être du côté de celles et ceux qui ne peuvent pas choisir. Et qui se battent pour la liberté, la leur et celle des autres. On a pu entendre, à propos des caricatures de Mahomet, une invitation et même parfois une sommation à la prudence : avec la mondialisation, avec Internet, le local n'existe plus, ce qui est publié ici, est immédiatement regardé là-bas. Et ce qui est toléré ici peut être jugé là-bas insupportable.

Ce lien entre ici et là-bas vaut aussi pour le voile. Porté ici, il peut signifier, pour d'autres femmes là-bas, une caution à ce qu'elles refusent, cet enfermement qui, peu importe le nom, burqa, tchador, abaya, niqab, hijab, est un enfermement dans le sexe, une négation de la personne, un interdit de liberté. Des milliers de femmes ont lutté au long du XX^e siècle contre cet enfermement. D'autres ont pris aujourd'hui le relais, pour affirmer que les droits des femmes sont des enjeux politiques et non de mœurs, comme ils sont une composante de la démocratie. Ces femmes sont encore loin, très loin d'avoir partout gagné leur combat. Raison de plus pour ne pas les affaiblir en cautionnant ici ce qu'elles refusent là-bas.

LE VOILE, PAS PLUS ALIENANT QUE LA MINIJUPE,

par Esther Benbassa Sénatrice EE-LV du Val-de-Marne,
directrice d'études à l'EPHE (Sorbonne) — 5 avril 2016

En activant une polémique sur la «mode islamique», la ministre des Droits des femmes, Laurence Rossignol, oublie que le droit de disposer librement de son corps s'applique à toutes les femmes. Quelle que soit leur confession.

Le voile, pas plus aliénant que la minijupe, par Esther Benbassa

Notre ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes vient donc d'ouvrir une nouvelle polémique sur le voile, prenant cette fois appui sur le lancement en France, par plusieurs grandes marques, de la mode dite «pudique» (*modest fashion*). En la rebaptisant, à tort, «mode islamique», Laurence Rossignol lui a donné une dimension politique dont nous n'avions nul besoin quand des attaques d'une innommable barbarie ont plongé les Français et les Belges dans le deuil, et quand la haine du musulman, réduit au terrorisme, se saisit de tout prétexte pour se développer. Fallait-il embarquer les femmes musulmanes dans cette dérive ? Laurence Rossignol est-elle «islamophobe» ? Sûrement pas. Ignorante du sujet qu'elle aborde, en revanche, certainement. Ni plus ni moins que tant de politiciens qui préfèrent faire étalage de leurs préjugés et de leurs savoirs périmés plutôt que de se donner la peine de lire quelques articles de chercheurs connaissant assez le terrain pour l'analyser avec rigueur. Quant à ce féminisme de grand-mère inlassablement ressassé, il semble peu en phase avec la vision que les femmes ont aujourd'hui de leur identité.

Que sait M^{me} Rossignol de l'islam hexagonal et de sa diversité ? Que sait-elle des femmes musulmanes de la France d'aujourd'hui ? A tenir publiquement des propos de café du commerce, elle ne réussira, au mieux, qu'à renforcer le rejet de la France dans certains milieux musulmans qui n'en peuvent plus d'être toujours mis en position d'accusés. Au lieu de nous délivrer ses leçons de laïcité, madame la ministre pourrait déjà apprendre, par exemple, que tous les musulmans et musulmanes de France ne sont pas des islamistes. Et reconnaître que toutes les femmes qui portent les jupes courtes et les vêtements sexy imposés par la mode (souvent créée par des hommes) ne sont pas non plus spécialement «émancipées».

Nous sommes, nous, femmes, soumises à un diktat, entré profondément dans notre imaginaire, et auquel nous obéissons, le plus souvent inconsciemment, pour plaire aux hommes. Le modèle de séduction imposé reste quasi inaccessible à la majorité d'entre nous. Un modèle d'extrême minceur, plutôt blond, grand, «glamour», contribuant à un «enfermement du corps des femmes» qui n'a rien à envier à celui que M^{me} Rossignol dénonce quand elle évoque certaines musulmanes. Ne sont-elles pas aliénées dans leur corps même, celles qui sacrifient leur santé par des régimes dangereux, se résolvent à des opérations chirurgicales douloureuses, se condamnent à l'anorexie, et vivent dans la frustration ? Mesurer le niveau d'émancipation des

femmes au degré de raccourcissement de leurs jupes, il fallait y penser ! La nudité du corps des femmes comme outil de leur libération ?

Si des marques créent des collections «pudiques» pour des femmes qui, par revendication identitaire ou conviction religieuse, y trouveront leur compte, où est le mal ? Elles risquent même de tenter quelques juives orthodoxes, au moins aussi soucieuses de «pudeur» que leurs homologues musulmanes. La loi de 1905 n'interdit à personne de se conformer aux codes vestimentaires que sa confession ou sa fantaisie lui recommandent. Rien en tout cela n'est contraire à notre législation.

Nul ne niera, dans certains cas de port du voile, la réalité du contrôle social, voire de la contrainte. Mais de là à faire un parallèle entre celles qui, par choix personnel, décident se s'habiller ainsi à ces «*nègres américains qui étaient pour l'esclavage*», il y a un pas que la ministre n'eût jamais dû franchir. Que sait-elle donc de l'esclavage et de son histoire ? Comment a-t-elle pu justifier l'emploi du mot - intolérable - de «nègre» par l'usage qu'en fit Montesquieu il y a plus de deux siècles ? Sait-elle seulement qu'on ne voit plus aujourd'hui en Montesquieu un penseur anti-esclavagiste, mais un auteur beaucoup plus ambivalent, comme le furent d'ailleurs, globalement les Lumières ?

Nombre des jeunes femmes voilées que nous croisons ressemblent à toutes les jeunes femmes de leur génération, la pratique religieuse en plus. Les marques qui tentent de séduire ce marché n'ont qu'un but : faire de l'argent. Et quand Elisabeth Badinter, dans son interview du 2 avril, venant au secours de la ministre, exige leur boycott, elle ne leur offre rien de plus qu'un sacré coup de pub. Les musulmanes pratiquantes n'auraient donc pas le droit de disposer librement de leur corps ? Et les juives pratiquantes, pourquoi n'en dit-on pas un mot ? Voilà un «féminisme» bien sélectif. M^{me} Badinter déclarait il y a peu qu'*«il ne faut pas avoir peur de se faire traiter d'islamophobe»*. Qui, aujourd'hui, oserait déclarer qu'*«il ne faut pas avoir peur de se faire traiter d'antisémite»* ?

Ces polémiques indignes ne font le lit que de la haine. Concentrons-nous sur l'essentiel. Quant à nos ministres et intellectuels germanopratsins, une petite promenade hors de leurs ghettos les aiderait sûrement à révoquer en doute quelques-unes de leurs certitudes.

**VOILE ET MINI-JUPE ELISABETH LEVY :
UN PEU DE PUDEUR ESTHER BENBASSA!
LA MINI-JUPE EST UN DROIT,
LE VOILE UNE PRESCRIPTION**

Elisabeth Lévy est fondatrice et directrice de la rédaction de Causeur.

Publié le 07 avril 2016

La mini-jupe et le voile islamique, deux faces opposées de la même aliénation des femmes : alors que la loi scélérate de pénalisation des clients de prostituées vient d'être adoptée, les amateurs de « convergence des luttes » vont adorer la dernière trouvaille d'Esther Benbassa. La bonne blague, se dit-on d'abord par réflexe laïque. D'abord, je n'ai pas de voile dans ma garde-robe. Et puis, j'aimerais que personne ne décide à ma place par qui et comment je me fais aliéner. Entre nous, qu'on me dise quel serait l'intérêt des jeux érotiques et amoureux s'ils ne comportaient une dose, variable et tournante, d'aliénation. Au fond, une société se définit peut-être par les formes d'aliénations qu'elle admet. Il me semble que la nôtre a forgé au cours des siècles un goût pour la séduction qui devrait lui faire préférer la mini-jupe au voile. Chez nous, la coquetterie a pour habitude de narguer les canons religieux, pas de s'y conformer. En France, mode islamique est un oxymore.

Bref, tant qu'à être aliénée, je préfère l'être en me dévoilant qu'en me voilant. Cependant, notre estimable sénatrice écolo parisienne n'a pas tort sur toute la ligne. Le voile et la mini-jupe ont bien quelque chose à voir l'un avec l'autre. D'abord, comme toute fanfreluche, ils parlent de ce que nous voulons être. Mais en outre ces deux fanfreluches-là ont en commun de parler de la sélection des partenaires sexuels. Le voile dit « non-musulman, pas touche ! » tandis que la mini-jupe signifie que tout homme peut fantasmer qu'il a sa chance, pour peu qu'il sache causer aux dames. Attention, cela ne signifie pas que toute femme en mini-jupe soit en quête d'un homme réel. On peut être équipée en mari et/ou amants et aimer susciter le trouble fugace d'inconnus qu'on aurait pu aimer et dont on ignorera toujours le prénom. La mini-jupe parle d'échange informulé, de désir inassouvi, le voile culpabilise le désir.

Le voile, cet uniforme

De ce fait, la mini-jupe fait partie de toute une palette que la coquette fait varier avec ses humeurs, selon qu'elle a ou non envie d'être convoitée. Un jour, elle préférera le jean, un autre le tailleur convenable, un autre encore le cuir façon Cruella ou, pourquoi pas, une tenue passe-murailles. Dans mon échantillon personnel et distingué de mini-jupistes, aucune ne pratique quotidiennement. En revanche, on ne se voile pas en fonction de son humeur du moment. Le voile est, au sens littéral du terme, un uniforme. Et il définit, pour les femmes qui le portent, une catégorie d'hommes interdits. L'endogamie est certes un droit – et elle n'est pas

l'apanage des musulmans. Avec le voile, elle est érigée en norme sociale. C'est légal, mais déprimant.

Mais le plus important, c'est que la mini-jupe, *in fine*, dit que c'est la femme qui choisit. Si nous pouvons dévoiler des parcelles judicieusement choisies de notre peau, c'est parce que nous savons qu'aucun homme ne prendra cela pour une autorisation. En conséquence, si nulle ne doit être obligée de porter des mini-jupes, toute femme doit avoir le droit de le faire. C'est qu'en Occident, chère Esther Benbassa, porter une mini-jupe ne signifie pas qu'on est « disponible » pour reprendre le terme des sociologues dénégateurs à propos des Allemandes agressées à Cologne, mais qu'on aime les jeux de la séduction. Si aucune institution, aucun code moral, aucune domination patriarcale n'a jamais cherché à interdire aux femmes de se cacher dans des vêtements informes, alors qu'on a souvent voulu les assigner à la pudeur, c'est bien parce qu'il y a dans la séduction des femmes un potentiel hautement explosif pour les hommes. Dans nos sociétés libérales et civilisées, nous savons domestiquer ce potentiel et nous réservons ses tumultes et la plupart des ses bienfaits à la sphère privée. Les hommes ont appris à vivre avec – et souvent sous – le charme des femmes. Et ceux qui ne l'ont pas appris sont punis par la loi et montrés du doigt.

Nous, les gourdes...

Mais voilà, quand elle entend le mot chiffons, Esther Benbassa sort son revolver. Tout ça, c'est rien que des sornettes de gourde soumise à la volonté des hommes : *« Nous sommes, nous, femmes, soumises à un diktat, entré profondément dans notre imaginaire, et auquel nous obéissons, le plus souvent inconsciemment, pour plaire aux hommes. Le modèle de séduction imposé reste quasi inaccessible à la majorité d'entre nous. Un modèle d'extrême minceur, plutôt blond, grand, "glamour", contribuant à un "enfermement du corps des femmes" qui n'a rien à envier à celui que M^{me} Rossignol dénonce quand elle évoque certaines musulmanes. »* En somme, on est tellement sottes, nous les filles, qu'on fait tout ce qui est écrit dans les journaux. Qu'elle permette à une petite brune à l'accent parigot – pas franchement blonde-grande-glamour et pour l'extrême minceur... j'y suis presque ! – de lui rappeler que l'avantage de ce diktat-là, c'est qu'on peut s'en affranchir et jouer avec les styles, les époques, les chichis et les frou-frous. S'il y a des femmes qu'on oblige à se voiler, les victimes de la mode sont toujours consentantes.

Paradoxalement, alors que notre aimable sénatrice combat le « *féminisme de grand-mère* » de la ministre de la Famille Laurence Rossignol, on peut gager que les deux défendront la loi de pénalisation de la prostitution revenue en deuxième lecture à l'Assemblée. Le rapport entre la condamnation de la prostitution et celle de la mini-jupe peut sembler ténu, il est essentiel. Dans les deux cas, il s'agit d'ériger une norme en matière de désir, autrement dit de se mêler des fesses des adultes consentants. Dans les deux cas, une forme de puritanisme prétend sacraliser le corps des femmes. Ces interventions dans notre existence intime sont autrement plus attentatoires à nos libertés que quelques regards baladeurs.

Néanmoins, pour être agréable à Esther Benbassa, j'ai une proposition. Cette année, les filles, on oublie le voile et la mini-jupe. Toutes en short !

LA REPUBLIQUE ET L'ISLAM : L'HÉRITAGE COLONIAL

Par Belkacem Recham¹ lundi 22 décembre 2003

(site oumma.com)

Toutes les analyses qu'on a pu lire ou entendre jusqu'à présent dans les médias sur le problème du port du voile et plus généralement sur les rapports entre la République et l'islam, ont occulté une approche à notre sens incontournable, la lecture historique. Le rapport Stasi ne lui consacre que quelques lignes. Or la République depuis son engagement colonial en Algérie a toujours eu l'obsession permanente de contrôler les musulmans et de mettre leur culte sous une stricte surveillance. Pour se faire, elle créa spécialement pour eux toute une série de lois et de règlements répressifs plus connus chez les historiens de la colonisation sous le nom du code de l'indigénat.

L'Algérie, à partir de 1870, notamment, et jusqu'à son indépendance, soit pendant presque un siècle, l'Algérie était un territoire français d'outre mer lui-même divisé en trois départements et personne parmi la classe politique actuelle ne peut contester son appartenance à la République pendant ces longues décennies. Le fait musulman, donc, n'est ni nouveau ni récent dans la République, il est seulement plus visible en France hexagonale.

La République, en l'occurrence, a eu tout le temps et le loisir d'appliquer aux musulmans les lois sur la laïcité et celles sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, mais elle préféra les soumettre aux lois scélérates de l'indigénat qui firent d'eux des sujets français, des êtres inférieurs, car la laïcité étant porteuse d'égalité ne pouvait leur être appliquée.

Il est intéressant de savoir comment à travers deux textes souvent cités en exemples pour marquer les moments forts de l'histoire de la laïcité, la République, par ses démissions et ses lâchetés, a raté maintes fois l'occasion de réaliser également pour les musulmans la séparation des sphères publiques et privés : les lois scolaires de 1881 et 1882 et la loi de 1905 sur la séparation du culte et de l'Etat.

En effet, au moment de la promulgation des lois scolaires, Jules Ferry qui voulait en fin stratège de la colonisation obtenir l'assimilation des musulmans par l'école, a obstinément essayé de généraliser leur scolarisation, mais en vain. Les colons d'Algérie lui opposèrent un refus catégorique. « Autant abandonner l'Algérie » menaçaient-ils.

La République finit par capituler et renoncer à la scolarisation massive des musulmans dans l'école républicaine et créa pour eux les « écoles gourbis » avec un programme spécial, un instituteur spécial et un diplôme lui aussi spécial, et les lois de 1881 et 1882 ne trouvèrent aucune application de l'autre côté de la Méditerranée¹.

¹ je connais très bien cet historien, originaire de Kabylie, qui est un copain.

Si la République s'était affirmé pour imposer la scolarisation des musulmans, le visage de l'Algérie coloniale aurait été transformé, bien des drames auraient été évités, et sans doute la situation actuelle des citoyens français de confession musulmane dans l'Hexagone serait radicalement différente. Mais on ne fait pas l'histoire avec des "si".

Deuxième moment fort de l'histoire de la laïcité, la loi de 1905 sur la séparation du culte et de l'Etat. Cette loi, plutôt conçu pour l'Eglise catholique, aurait pu être étendue à la religion musulmane, mais l'islam et les mosquées continuèrent à être strictement surveillés et régis par un ensemble de mesures administratives et de règlements spéciaux. Surveillance des mosquées, surveillance des imams, surveillance de l'enseignement traditionnel, rien ne pouvait se faire sans autorisation de l'administration coloniale.

Le Cheikh Abdelhamid Ben Badis (1889-1940), le leader du mouvement Ennahda (Renaissance) en Algérie, tenta pendant de longues années, notamment entre les deux guerres, pacifiquement - c'est important de le souligner- de convaincre la République, que sa politique « musulmane » en Algérie était en total contradiction avec la loi. Mal lui en prit. L'administration lui répondit par l'interdiction de ses journaux, l'intimidation et l'arrestation.

La République bloqua ainsi toute possibilité d'épanouissement de l'islam dans un cadre sécularisé.

En définitive, la caractéristique principale des rapports entre l'islam et la République est, sans doute, l'attitude paternaliste de cette dernière, qui consiste à mettre sous tutelle et sous contrôle l'islam et les musulmans. Sévir quand elle l'estime nécessaire et récompenser pour « les bons et loyaux services ».

Cette politique a d'abord été initiée par l'armée française à l'occasion de la conquête de l'Algérie et des deux guerres mondiales où les soldats musulmans étaient massivement présents. Certains officiers français n'allaient-ils pas jusqu'à jeûner pendant le mois de ramadhan pour soutenir leurs soldats ? Ne veillaient-ils pas personnellement aux menus halal ? N'étaient-ils pas les premiers à célébrer la fête de l' « Aïd El Kebir » avec les soldats musulmans sous leur commandement ? 2

Quelques décennies plus tard, alors que l'islam s'est définitivement établi dans l'Hexagone, les propositions de la commission Stasi confirment, si besoin est, la persistance de cette thématique et la République essaye de réinventer le code de l'indigénat ; celui des temps postcoloniaux destiné aux enfants et petits enfants des anciens colonisés vivant en "Métropole". Elle s'apprête à ressortir des vieux tiroirs les lois poussiéreuses d'exception appliquées jadis à leurs aïeux et instaurer un délit taillé sur mesure pour les citoyennes musulmanes : le délit vestimentaire.

Car les signes religieux dans les enceintes scolaires ne sont pas nés avec le « foulard ». En vérité ils n'ont jamais cessé d'être arborés dans les écoles, et sur les lieux de travail.

Sans doute que la loi en gestation dira aux citoyennes musulmanes : il faut renoncer à votre voile pour être admise dans l'école républicaine, comme autrefois, sous le régime de l'indigénat, il était demandé à leurs pères et grands-pères de renoncer à

leur « statut personnel », c'est à leur religion, pour accéder à la citoyenneté française.

On peut dès lors se demander sous quel ciel vivons nous et en quels siècles oubliés. Autrefois l'exclusion des musulmans de l'école républicaine et leur mise sous surveillance ont conduit à l'exacerbation du nationalisme algérien, avec toutes les conséquences que l'on connaît.

Notes :

1 Voir l'excellente étude de Guy Pervillé, Les étudiants algériens de l'université française 1880-1962, Ed. du C.N.R.S. 1984.

2 Voir pour les Algériens musulmans dans la Grande Guerre, le livre de Gilbert Meynier, L'Algérie révélée, la guerre de 1914-1918 et le premier quart du siècle, librairie Droz, Genève 1981, et pour la Deuxième Guerre mondiale celui de Belkacem Recham, Les musulmans algériens dans l'armée française 1919-1945, Paris, L'Harmattan, 1996, Collection Histoire et Perspectives méditerranéennes.

Belkacem Recham

Historien Chargé de cours l'Université Marc Bloch